

- 調査団員 -

1. **団長** : **菊池 孝久** (KIKUCHI Takahisa)
Chef de mission **在中央アフリカ日本国大使館 参事官**
Conseiller,
Ambassade du Japon en République centrafricaine

2. **機材計画** : **荒井 大三** (ARAI Daizo)
Plan 1 d'équipements **日本国際協力システム 業務第二部 一般無償業務課**
Service de dons pour les projets généraux,
2ème Dépt. Affaires,
Japan International Cooperation System (JICS)

3. **機材計画** : **宮下 弘道** (MIYASHITA Hiromichi)
Plan 2 d'équipements **日本国際協力システム 技術調査室**
Bureau d'Etude technique
Japan International Cooperation System (JICS)

4. **調達計画** : **今井 俊介** (IMAI Shunsuke)
Plan de la fourniture **日本国際協力システム 業務第一部 機材情報課**
Service Information d'équipements,
1ème Dépt. Affaires,
Japan International Cooperation System (JICS)

5. **通訳** : **新井 忠雄** (ARAI Tadao)
Interprète **日本国際協力センター 研修監理部**
Japan International Cooperation Center (JICE)

- 調査日程表 -

No.	日付	行程	宿泊
1	10/14	土 成田 12:05 (AF275) → 17:10 パリ 23:15 (AF884 便) →	機中泊
2	10/15	日 → 06:20 バンギ 13:00 在中央アフリカ日本大使館 (菊池団長顔合わせ/表敬)	Bangui
3	10/16	月 10:30 在中央アフリカ日本大使館 (調査打合せ) 14:00 保健省 (表敬/協議) 16:00 鹿島建設出張所 (治安情報収集)	"
4	10/17	火 08:00 保健省 (協議) 10:00 在中央アフリカ仏国大使館 (協議/情報収集) 16:00 鹿島建設出張所 (サイト調査打合せ)	"
5	10/18	水 08:00 UNICEF (協議/情報収集) 13:00 保健省 (協議)	"
6	10/19	木 09:00 保健省 (協議) 11:00 WHO (協議/情報収集)	"
7	10/20	金 07:00 Bangui → NID's キャンペーン (視察) → Sibut (サイト調査) → Bangui	"
8	10/21	土 07:00 Bangui → Bossembélé (サイト調査) → Baoui	Baoui
9	10/22	日 07:00 Baoui → Baoro (サイト調査) → Bouar (サイト調査)	Bouar
10	10/23	月 07:00 Bouar → Berberati	Berberati
11	10/24	火 07:00 Berberati (サイト調査) → Baoui	Baoui
12	10/25	水 09:00 Baoui → Bouyembe (サイト調査) → Bangui	Bangui
13	10/26	木 07:00 Bangui → Mbaiki (サイト調査) → Bangui	"
14	10/27	金 11:00 保健省 (協議)	"
15	10/28	土 資料整理/市場調査	"
16	10/29	日 資料整理/団内会議	"
17	10/30	月 09:00 保健省 (協議)	"
18	10/31	火 11:00 保健省 (協議) 15:30 パスツール研究所 (情報収集)	"
19	11/1	水 ミニッツ作成/継続調査方針会議	"
20	11/2	木 11:00 保健省 (ミニッツ締結)	"
21	11/3	金 09:00 アフリカ友の会 (Boy-Rabé 病院) 10:30 コミニテ国立病院	"
22	11/4	土 ・資料整理/市場調査	"
23	11/5	日 ・資料整理/団内会議	"
24	11/6	月 09:00 国立ラボ・センター (情報収集) 14:00 UNICEF (協議)	"
25	11/7	火 09:00 保健省 (資料収集)	"
26	11/8	水 09:00 保健省 (資料収集) 14:30 バンギ大学病院 (情報収集)	"
27	11/9	木 09:00 保健省協議 (情報収集) 14:00 保健省 (情報収集) 15:00 Dameca S.A. (現地調査調査) 16:30 SDV Groupe Bolloré (輸送状況調査)	"
28	11/10	金 10:00 在中央アフリカ日本大使館 (継続調査報告) 11:00 保健省 (協議/報告)	"
29	11/11	土 10:00 保健省 (情報収集)	"
30	11/12	日 バンギ 22:05 (AF889) →	機中泊
31	11/13	月 → 06:30 パリ	パリ
32	11/14	火 10:00 JICA フランス事務所 (調査報告) パリ 13:20 (AF276) →	機中泊
33	11/15	水 → 08:55 成田	

1. 保健省 (Mnistère de la Santé Publique et de la Population)

- | | |
|--------------------------------|--|
| (1) M. Richard Lakoe | Ministre de la Santé Publique et de la Population |
| (2) M. Jérôme Gobi-Goyom | Chef de Cabinet |
| (3) M. Gilbert Dimanche | Direction General de la Santé Publique et de la Population |
| (4) M. Ali-Saka | Direction General des Service D'Appui /
Directeur, Direction des Services Administratifs et Financies |
| (5) Dr. Emmannel Kiteze | Directeur, Direction des Etudes et de la Planification |
| (6) Dr. Emmannel Nwenbi | Directeur, Direction de la Santé Familiale et de la Population |
| (7) Dr. Justin Ndoyo | Directeur, Direction de la Médecin Préventive et de lutte contre
la Maladie |
| (8) Dr. Madji Nestor | Chef, Service National de lutte contre la Paludisme |
| (9) Dr. Lucas Yanguidji | Chef, Service National de lutte contre la Tuberculose |
| (10) Dr. Yaah Mberyoy | Chef, Service du Programme Elargi de Vaccination |
| (11) M. Keiro Jerome | Logisticèn, National du Programme Elargi de Vaccination |
| (12) M. Noël Dandet | Directeur, Service des Equipements Biomedicaux et de la Maintenance |
| (13) Ma. Béatrice Dykczyk Scac | Conseiller Technique/ Expert (France) |

2. Laboratoire National de Biologie / Clinique et de Santé Publique

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| (14) Dr. Jean Mazinzapako | Directeur / Médecin Biologiste |
|---------------------------|--------------------------------|

3. 在中央アフリカ国フランス大使館 (Ambassade de France)

- | | |
|------------------------|---|
| (15) M. Georges Dupuis | Conseiller, Chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle |
|------------------------|---|

4. World Health Organization (WHO)

- | | |
|------------------------|-----------------------------------|
| (16) Dr. A. Babanoussa | Representant |
| (17) Dr. P. Namkona | Conseiller en Gestion Sanitaire |
| (18) Dr. P. Sokanbi | Conseiller en Santé de la Famille |

5. Fonds del Nations Unions pour l'enfance (Unicef)

- | | |
|-------------------------------|---|
| (19) Dr. Aboudou Karim Andele | Administrateur du Programme (Santé / Nutrition) |
|-------------------------------|---|

6. Directeur de l'Institut Pasteur (ノースツール研究所)

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| (20) Dr. Morvan Jacques | Chef de Laboratoire |
|-------------------------|---------------------|

7. Hôpital Communautaire

- | | |
|-------------------------------|---|
| (21) M. Pemi Saint Pist Leppa | Directcteur (Intendant Militalia / Colonel) |
| (22) Dr. Pierre Minssart | Chef du Service Médecine / Médecian Cordiologue |

8. Centre National Hospitaler et Universitaire de Bangui (CNHUB)

- | | |
|-----------------------------|------------------|
| (23) Prof. Dr. Yaya Georges | Ophthalmologiste |
|-----------------------------|------------------|

9. KEMO 県

- | | |
|--------------------------|--|
| (24) M. Fowrlin Bencoewe | Prefét de la Kemo |
| (25) M. Vidackpa Gesrfes | Maire de la Sibut |
| (26) Dr. Boua Bernard | Chef de Region Sanitaire No. 1 |
| (27) Dr Poumale Flavien | Médecin Chef de la Prefecture Sanitaire de la Kemo |

10. NANAMAMBERE 県

- | | |
|---------------------------|---|
| (28) Ma. Philomene Daanan | Prefét Par Interim de la Nanamambere |
| (29) Dr. Senany Raymond | Chef Senia Ad. Gestionnaire Region No. 2 |
| (30) M. Denamgane Igaac | Gestionnaire Hôpital Bouar |
| (31) Dr. Seryiee Cveoys | Médecin Chef Par Interim Hôpital de Bouar |
| (32) Dr. Bendoloum Gaston | Médecin Chef de Centre du Santé de Baoro |

11. OMBELLA-MPOKO 県

- | | |
|----------------------------|---|
| (33) M. Loban Elysee | Sous-Prefét Bossembelé |
| (34) Dr. Ngvissibanda Paul | Médecin Chef Par Interim Hôpital de Bossembelé |
| (35) Ma. Rosalia An (安玉華) | Sister Saint Paul de Chantre/Gestinaire de dépôt Ombelle M'Poko |

12. MAMBERE-KADEI 県

- | | |
|----------------------------|---|
| (36) M. Andre Sondha-Bouih | Prefét de la Mambere-Kadei |
| (37) M. Yesse Hemri | Maire de la Berberati |
| (38) Dr. Mongbaziam Hondre | Médecin Chef, Hôpital Regional de Berberati |
| (39) Dr. Ogo David | Adjoind Medecin Chef, Hôpital Regional de Berberati |

13. LOBAYE 県

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| (40) Dr. Senekian Dominique | Médecin Chef Hôpital Regional Mbaïki |
|-----------------------------|--------------------------------------|

14. Amis D'Afrique (アフリカ友の会: NGO)

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| (41) M. Dabanga Manrice | Administrateur |
| (42) Dr. Kaba Mebri Joachim | Médecin |
| (43) Dr. Ndayishimiye Francon | Médecin |

15. SDV Groupe Bolloré (輸送会社)

- | | |
|--------------------|---------------------|
| (44) M. Félix Gaza | Chef d'Exploitation |
|--------------------|---------------------|

16. 在中央アフリカ国日本大使館 (Ambassade du Japon)

- | | |
|------------|--------|
| (45) 川合 智司 | 特命全権大使 |
| (46) 菊池 孝久 | 参事官 |
| (47) 大島 寛之 | 三等書記官 |

17. 鹿島建設株式会社 中央アフリカ出張所

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| (48) 安田 益治 | 所長 |
| (49) 迫田 隆 | 所員 |
| (50) M. Jean-Joseph Maliavo | Chef de Service Administratif |

資料4 「中ア」国の社会・経済事情

中央アフリカ共和国
Central African Republic

一般指標					
政体	共和制	*1	首都	バンギ (Bangui)	*2
元首	大統領/アンジュ・フェリックス・パタセ	*1,3	主要都市名	ベルベラティ、バンバリ、プアル	*3
独立年月日	1960年8月13日	*3,4	雇用総数	千人 (1998年)	*6
主要民族/部族名	バヤ人、ハンガ人、マンジャ人、カハンキ人等	*1,3	義務教育年数	6年間 (年)	*13
主要言語	フランス語、サンゴ語	*1,3	初等教育就学率	% (1997年)	*6
宗教	伝統宗教60%、キリスト教35%	*1,3	中等教育就学率	% (1997年)	*6
国連加盟年	1960年9月20日	*12	成人非識字率	53.5% (2000年)	*13
世銀加盟年	1963年7月10日	*7	人口密度	5.59人/km2 (1998年)	*6
IMF加盟年	1963年7月10日	*7	人口増加率	2.3% (1980年)	*6
国土面積	623.00千km2	*1,6	平均寿命	平均 44.80 男 42.90 女 46.80	*10
総人口	3,480千人 (1998年)	*6	5歳児未満死亡率	162/1000 (1998年)	*6
			カロリー供給量	2,016.0cal/日/人 (1997年)	*10

経済指標					
通貨単位	CFAフラン (Franc)	*3	貿易量	(年)	
為替レート	1 US \$ = 763.36 (2001年6月)	*8	商品輸出	百万ドル	*15
会計年度	Dec. 31	*6	商品輸入	百万ドル	*15
国家予算	(年)		輸入カバー率	6.4(月) (1998年)	*14
歳入総額		*9	主要輸出品目	ダイヤモンド、綿花、コーヒー、木材	*1
歳出総額		*9	主要輸入品目	資本財、燃料及びエネルギー	*1
総合収支	百万ドル (年)	*15	日本への輸出	0.5百万ドル (1999年)	*16
ODA受取額	119.9百万ドル (1998年)	*18	日本からの輸入	4.2百万ドル (1999年)	*16
国内総生産(GDP)	1,056.53百万ドル (1998年)	*6			
一人当たりGNP	300.0ドル (1998年)	*6	粗外貨準備額	145.7百万ドル (1998年)	*6
GDP産業別構成	農業 52.6% (1998年)	*6	対外債務残高	921.3百万ドル (1998年)	*6
	鉱工業 18.6% (1998年)	*6	対外債務返済率(DSR)	20.9% (1998年)	*6
	サービス業 28.8% (1998年)	*6	インフレ率 (消費者価格物価上昇率)	6.7% (1990-98年)	*6
産業別雇用	農業 男 % 女 % (1992年)	*6			
	鉱工業 % % (1992年)	*6			
	サービス業 % % (1992年)	*6	国家開発計画		*11
実質GDP成長率	1.5% (1990年)	*6			

気象	(年~年平均) 観測地:バンギ (北緯4度23分、東経18度35分、標高360m)												*4.5
月	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	平均/計
降水量	21.0	47.0	124.0	128.0	173.0	135.0	185.0	225.0	185.0	202.0	101.0	34.0	1560.0 mm
平均気温	25.9	27.3	27.4	26.7	25.6	25.8	25.1	25.2	25.4	25.5	25.3	25.5	26.0 °C

- *1 各国概況 (外務省)
- *2 世界の国々一覽表 (外務省)
- *3 世界年鑑2000 (共同通信社)
- *4 最新世界各国要覽10訂版 (東京書籍)
- *5 理科年表2000 (国立天文台編)
- *6 World Development Indicators2000
- *7 The World Bank Public Information Center, International Financial Statistics Yearbook 1998
- *8 Universal Currency Converter

- *9 Government Finances Statistics Yearbook1999 (IMF)
- *10 Human Development Report2000(UNDP)
- *11 Country Profile(EIU),外務省資料等
- *12 United Nations Member States
- *13 Statistical Yearbook 1999(UNESCO)
- *14 Global Development Finance2000(WB)
- *15 International Finances Statistics 2000(IMF)
- *16 世界各国経済情報ファイル2000(日本貿易振興会)

注: 商品輸入については複式簿記の計上方式を採用しているため
支払い額はマイナス表記になる

中央アフリカ共和国
Central African Republic

項目	暦年	1995	1996	1997	1998	1999
技術協力		2.05	3.70	1.22	2.56	
無償資金協力		27.73	22.15	14.36	16.09	
有償資金協力		0.00	0.00	0.00	0.00	
総額		29.78	25.85	15.58	18.65	

項目	暦年	1995	1996	1997	1998	1999
技術協力		1.54	3.49	1.56	1.39	
無償資金協力		48.26	27.11	18.41	12.62	
有償資金協力						
総額		49.80	30.61	19.97	14.00	

	贈与 (1) (無償資金協力・ 技術協力)	有償資金協力 (2)	政府開発援助 (ODA) (1)+(2)=(3)	その他政府資金 及び民間資金(4)	経済協力総額 (3)+(4)
二国間援助 (主要供与国)	67.5	-11.0	56.5	-0.5	56.0
1. France	41.7	-11.0	30.7	-0.1	30.6
2. Japan	14.0	0.0	14.0	0.0	14.0
3. Germany	7.8	0.0	7.8	-0.3	7.5
4. United Kingdom	0.9	0.0	0.9	0.0	0.9
多国間援助 (主要援助機関)	61.0	2.4	63.4	-1.8	61.6
1. EC			47.6	0.0	47.6
2. UNDP			5.8	0.0	5.8
その他					
合計	128.5	-8.6	119.9	-2.2	117.7

技術協力：経済計画国際協力省
無償：経済計画国際協力省
協力隊：

- *17 我が国の政府開発援助1999(国際協力推進協会)
 *18 International Development Statistics (CD-ROM) 2000 OECD
 *19 JICA資料

PROCES-VERBAL RELATIF A L'ETUDE
POUR
LE PROJET DE FOURNITURE DE MATERIELS POUR LA SANTE DE LA MERE ET
DE L'ENFANT (PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA MALADIE / PROGRAMME
ELARGI DE VACCINATION)
EN
REPUBLIQUE CENTRAFIRICAINE

Suite à la requête adressée par le Gouvernement de la République Centrafricaine (désignée ci-après "Centrafrique"), le Gouvernement du Japon a décidé de procéder à une étude sur le Projet de Fourniture de Matériels pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (Programme de Lutte contre la Maladie / Programme Elargi de Vaccination) (désigné ci-après le "Projet") et a confié ladite étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après la "JICA").

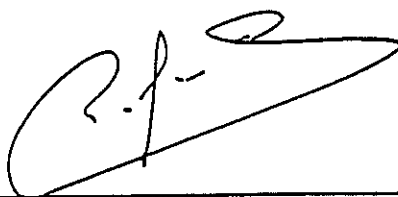
La JICA a envoyé du 15 octobre au 12 novembre 2000 en Centrafrique une Mission d'étude (désignée ci-après la "Mission"), dirigée par Monsieur Kikuchi Takahisa, Conseiller de l'Ambassade du Japon en Centrafrique. La Mission a fait une série de discussions avec les autorités compétentes du Gouvernement centrafricain, et mené l'étude sur terrain dans les sites du Projet.

A l'issue des discussions et des enquêtes menées sur le terrain les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans le document ci-joint.

Fait à Bangui, le 2 novembre 2000



KIKUCHI Takahisa
Chef de Mission
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



Ricard LAKOE
Ministre de la Santé Publique et de la Population
République Centrafricaine

DOCUMENT

1. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du Projet est de soutenir le Programme de lutte contre le paludisme, le Programme de lutte contre la tuberculose, le Programme Elargi de Vaccination et le Programme de renforcement de soins de la Mère et de l'Enfant, le Programme de lutte contre les maladies en Centrafrique, au moyen de la fourniture des matériels pour les mesures à prendre contre le paludisme et la tuberculose ainsi que le matériel de la chaîne de froid.

2. SITE DU PROJET

Le présent Projet couvrira toute l'étendue du territoire Centrafricain. La surveillance des mesures à prendre contre le paludisme sera discutée à part.

3. MINISTERE RESPONSABLE ET ORGANISME D'EXECUTION

Le responsable et l'organisme d'exécution est le Ministère de la Santé Publique et de la Population.

4. CONTENU DE LA REQUETE ENVOYEE PAR LE GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN

- 4-1. A l'issue des discussions avec la Mission, le Gouvernement de Centrafrique a formulé la requête définitive sur les matériels indiqués dans l'Annexe-1. La JICA procède à l'évaluation sur une pertinence de cette requête et recommande au Gouvernement du Japon de la consentir.
- 4-2. Le Gouvernement de Centrafrique a établi l'ordre prioritaire à chaque matériel dans l'Annexe-1.
A= Première priorité / Indispensable
B= Deuxième priorité / Nécessité à examiner
C= Troisième priorité / Si possible

5. PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

- 5-1. Le Gouvernement centrafricain a compris le Programme d'aide financière non-remboursable du Japon, exposé par la Mission en indiquant dans l'Annexe-2
- 5-2. En cas d'exécution du Projet après la décision prise par le Gouvernement du Japon, le Gouvernement centrafricain prend en charge les mesures indiquées dans l'Annexe-3 pour la bonne conduite du Projet.

6. CALENDRIER DE L'ETUDE

- 6-1. Les consultants poursuivent leurs études sur place jusqu'au 12 novembre 2000.
- 6-2. La JICA rédige un rapport et le soumettra au Gouvernement centrafricain vers la fin mars 2001.

7. AUTRES POINTS RELATIFS AU PROJET

- 7-1. Le Gouvernement centrafricain attribuera le budget et le personnel nécessaires à l'exécution du présent Projet.
- 7-2. Le Gouvernement centrafricain réalisera conjointement la fourniture d'équipements et de médicaments fournis par le présent Projet jusqu'aux derniers points de distribution.
- 7-3. La présente Mission décidera la quantité nécessaire avant le départ de ladite mission en Centrafrique
- 7-4. La République centrafricaine a demandé à la Mission japonaise les services de conseil pour l'opération et maintenance sur les équipements médicaux fournis par le présent Projet en tant que coopération financière non-remboursable du Japon.

LISTE DU MATERIEL (PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME)

No.	EQUIPEMENT	QUANTTE	PRIORITAIRE
1	MICROSCOPE BINOCULAIRE MIXTE	21	A
2	CENTRIFUGEUSE A MICROHEMATOCRITE	2	C
3	BAC A COLORER	36	C
4	BOITE POUR RANGEMENT DES LAMES	36	C
5	COMPTEURS A DEUX TOUCHES	18	C
6	MINUTERIE	18	C
7	HEMOGLOBINOMETRE + ACCESSOIRES	18	C
8	RESERVOIR D'EAU	17	C
9	EPROUVETTES(50, 100, 250, 500, 1000ML)	85 btes	A
10	PIPETTES GRADUEES(1, 5, 10ML: BOITE DE 10)	17 btes	A
11	MICRO-ORDINATEUR(DESK TOP) + IMPRIMANTE	2	A
12	PHOTOCOPIEUR + ACCESSOIRES	2	A
13	COLORANTS(GIEMSA)	85	A
14	COLORANTS(MAY-GRUNWALD)	85	B
15	LAMES PORTE OBJET A BORD DEPOLI(BOITE DE 50)	1700 btes	A
16	LANCETTES OU VACCINOSTYLE STERILE(BOITE DE 250)	320 btes	A
17	GRANTS EN PLASTIQUE(BOITE DE 100)	500 btes	A
18	HUILE A IMMERSION FL/100ML	36	A
19	COTON HYDROPHILE EN KG	180	C
20	COTON CARDE EN KG	180	C
21	ALCOOL A 90° EN LITRES	200	A
22	METHANOL EN LITRES	36	B
23	COMPRESSES EN ROULEAU	36	C
24	MICRO TUBES CAPILLAIRES HEPARINES(BOITE DE 100)	15 btes	C
25	BUREAU AVEC TIROIR	20	C
26	CHAISES	40	C
27	ARMOIRES	20	C
28	TABLIER EN PLASTIQUE REUTILISABLE	60	B
29	BLOUSE MANCHES LONGUES	60	C
30	BOTTÉ(PAIRES)	60 btes	C
31	BASSIN EN PLASTIQUE	60	C
32	IMPERMEABLE	60	C
33	FUT VIDE	60	C
34	LIT DE CAMP	3	C
35	Gobelets doseurs(100, 500, 1000ML)	60	B
36	VERRES MESUREURS(BECHER: 50, 100, 1000ML)	60	B
37	MATERIELS D'ENTOMOLOGIE: LOUPE	4	B
38	MOUSTIQUAIRE	13000	B
39	PRODUITS INSECTICIDES K OTHRINE EC25	310 litres	B
40	GRANT MANCHES LONGUES EN PLASTIQUE	60	B
41	GEANT MANCHES COURTES EN PLASTIQUE	60	B
42	MASQUES HYGIENIQUES	60	C

LISTE DU MATERIEL (PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE)

No.	EQUIPEMENT	QUANTTE	PRIORITAIRE
1	MICROSCOPE	24	A
2	BALANCE	60	A
3	STETHOSCOPE	50	B
4	MICRO-ORDINATEUR(DESK TOP) + IMPRIMANTE	1	A
5	PHOTOCOPIEUR	1	A
6	RIFAMPICINE(150MG/ISONIAZIDE100MG CP)	1722000 CP	B
7	PYRAZINAMIDE(400MG CP)	1302000 CP	B
8	STREPTOMYCINE INJECTABLE(1G)	48000 FL	B
9	ETHAMBUTOL(400MG/ISONIAZIDE 150MG CP)	1800000 CP	B
10	ISONIAZIDE(100MG CP)	80000 CP	B
11	ETHAMBUTOL(400MG CP)	1230000 CP	B
12	COLORANTS, REACTIFS (1 jeu)	1	B
13	CRACHOIR	8000	A
14	SERINGUE POUR STREPTOMYCINE	20000	A
15	SERINGUE ET AIGUILLE	25000	B

CP

LISTE DU MATERIEL (PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION)

No.	EQUIPEMENT	QUANTTE	PRIORITAIRE
1	REFRIGERATEUR(ABSORPTION) ①	20	A
2	REFRIGERATEUR(ABSORPTION) ②	10	C
3	REFRIGERATEUR(SOLAIRE) ①	2	A
4	REFRIGERATEUR(SOLAIRE) ②	15	A
5	CONGELATEUR(COMPRESSION)	3	C
6	CONGELATEUR(ABSORPTION)	20	A
7	GACIERE	20	A
8	PORTE-VACCINS ①	17	B
9	PORTE-VACCINS ②	15	B
10	VEHICULE(PICK UP / DOUBLE CABINE)	5	A
11	MOTO OFF-ROAD(ACCES DIFFICILE) (90~125CC)	30	A
12	RADIO EMETTEUR/RECEPTEUR(MULTIFREQUENTIELLE) + GROUPE ELECTROGENE	10	A
13	GROUPE ELECTROGENE MOBILE	1	A
14	RETROPROJECTEUR(OHP) + ECRAN	1	B
15	PHOTOCOPIEUR	1	B
16	MICRO-ORDINATEUR(DESK TOP) + IMPRIMANTE	2	A
17	MICRO-ORDINATEUR(LAP TOP)	1	A

SA



LISTE DU MATERIEL (PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE SOINS
DE LA MERE ET DE L'ENFANT)

No.	EQUIPEMENT	QUANTTE	PRIORITAIRE
1	TABLE DE CONSULTATION	50	A
2	TABLE D'ACCOUCHEMENT	50	A
3	BOITE CESARIENNE	20	A
4	BOITE LAPAROTOMIE	2	A
5	MINI-DOPPLER	2	B
6	TENSIOMETRE + STETOSCOPE	121	A
7	STETOSCOPE DE PINARD	114	A
8	POIRE SALVA	114	A
9	BALANCE	114	A
10	BALANCE POUR BEBES	114	A
11	PORTENCE	1510	A
12	BASSIN DE LIT	114	A
13	SPECULUM(P,M,G)	342	A
14	HARICOT	114	A
15	VACCUM EXTRACTOR	16	A
16	PLATEAUX(P,M,G)	342	A
17	TAMBOUR(P,M,G)	342	A
18	POISSONNIERE	114	A
19	TABLIER PLASTIQUE	342	A
20	ALEZE	342	A
21	LAMPE D'EXAMEN + GROUPE ELECTROGENE	16 btes	A
22	LAMPE D'ALCOOL	114	A
23	BROSSE A ONGLE	224	A
24	THERMOMETRE	342	A
25	NURSESCOPE	5	B
26	TELEVISEUR	1	C
27	MAGNETOSCOPE	1	C
28	MAGNETOPHONE	5	C
29	GROUPE ELECTROGENE	1	B
30	PROJECTEUR DISPOSITIF	1	C
31	ECRAN	2	C
32	RETROPROJECTEUR(OHP)	2	C
33	BICYCLETTE	270	B
34	LIT + MATELAS + MOUSTIQUAIRE	2800	A

28

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

1. Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en oeuvre du Projet)

2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2. Contenu de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- b) évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmé par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base

des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Qu'est qu'une aide financière non-remboursable?

Le Programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'oeuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

2) Echange de Notes(E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

3) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

4) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

(1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,

(2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,

(3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,

(4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,

(5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,

(6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

(7) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,

(8) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(9) Arrangement bancaire(A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement

N°	Eléments	Couvert par la coopération	Couvert par le pays
1.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
2.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site		●
3.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		●
4.	Exploitation en maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.		●
5.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

－ 入手資料リスト －

1. **Fixantes Nouveaux Prix a la Pompe des Produits Petroliers en Republique Centrafricaine**
 - Le Ministère des Mines et de l'énergie, Le Ministère des Finances et du Budget, Octobre 2000
2. **Programme National de Lutte Contre le Paludisme**
 - Ministère de la Santé Publique et de la Population, Mai 1999
3. **Plan de Rehabilitation Logistique PEV en RCA “Requete de Financement”**
 - Ministère de la Santé Publique et de la Population
4. **Programme Triennal d'investissement Public 1999/2001**
 - Ministère Délégué à l'Economie, au Plan et à la Coopération Internationale
5. **Analyse de la situation du système sanitaire et identification des axes d'orientation des appuis communautaires dans le secteur santé en RCA**
 - Agence Européenne pour le développement et la Santé, Mars 1999